



Le Canada accusé d'avoir mené des expériences sur les populations autochtones

Entre les années 1930 et 1970, les Autochtones placés dans des réserves ou des pensionnats auraient été utilisés pour tester de nouveaux vaccins ou traitements. L'affaire est aujourd'hui portée devant la justice.

Par [Ashifa Kassam](#)

Mondialisation.ca, 06 juillet 2021

The Guardian 11 mai 2021

Région : [Le Canada](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#)

Cet article en français a été publié par The Slate. La version originale en anglais a été publiée le 11 mai 2018 sur le site du Guardian (Royaume-Uni).

*

Depuis la reconnaissance en 2015 par la [Commission de vérité et réconciliation du Canada](#) d'un [génocide culturel](#) mené par le gouvernement à l'encontre des populations autochtones à travers sa politique d'assimilation forcée, la situation des Autochtones ne s'est guère améliorée, et leurs luttes pour la reconnaissance et l'égalité continuent.

Une action collective devant une cour de la province de la Saskatchewan met en cause le gouvernement canadien pour des expériences médicales qui auraient été conduites sur des indigènes dans les réserves, les pensionnats, les hôpitaux indiens et les sanatoriums, sans leur consentement, entre les années 1930 et 1970.

Selon le recours, déposé par le [Merchant Law Group](#) (MLG) qui réclame une compensation financière pour les personnes affectées, le gouvernement aurait maintenu une politique de soin discriminatoire envers les Autochtones, soumis à des traitements et des procédures inadéquates et de qualité inférieure, dans le cadre d'un [système de santé ségrégué](#) mis en place entre 1945 et le début des années 1980.

À LIRE AUSSI : [Au Canada, la politique d'assimilation des Amérindiens qualifiée de «génocide culturel»](#)

Des expériences sur les enfants des pensionnats

Le MLG avance que certains [pensionnats autochtones](#), financés et supervisés par le gouvernement fédéral -le dernier, implanté à Saskatchewan, a [fermé en 1996](#), étaient utilisés pour mener des expériences nutritionnelles sur les enfants, afin que des chercheurs puissent tester leurs théories sur les vitamines, certains aliments et des nouveaux vaccins.

Souvent en situation de carence alimentaire, les enfants autochtones étaient utilisés comme sujets d'expériences témoins vis-à-vis de recherches menées ailleurs, ce qui consistait

souvent à les priver de nutriments supposés être bénéfiques.

«Les documents judiciaires décrivent jusqu’où des chercheurs ont pu aller pour protéger leurs résultats: après qu’un directeur à Kenora, en Ontario, a demandé à ce que tous les enfants des pensionnats reçoivent des comprimés et fer et de vitamines, un chercheur lui a demandé de renoncer à le faire, car cela interférerait avec son expérience. Dans d’autres cas, des chercheurs ont refusé d’administrer des traitements dentaires à des enfants, craignant que des dents et gencives en bonne santé ne faussent leurs résultats», énumère le Guardian.

Quand il ne s’agissait pas de privations, les expériences ont pu impliquer des tests de médicaments expérimentaux, et les résistances des Autochtones, des violences physiques. Utilisées pour tester des vaccins contre la tuberculose, la dysenterie amibienne, des traitements auditifs ou oculaires, les victimes pourraient se chiffrer par milliers.

Reconnaître les crimes commis contre les peuples autochtones

«Certaines personnes ne savent même pas qu’elles ont fait l’objet d’expériences. Dans certains cas, nous pouvons prouver que les directeurs des écoles ont dit: « Eh bien, nous avons besoin du consentement », ou qu’ils ont dit: « Nous n’allons pas demander le consentement »», rapporte l’avocat Tony Merchant, le fondateur du MLG qui porte l’affaire.

Le gouvernement fédéral n’a pas encore examiné les déclarations du MLG, qui présente comme plaignant John Pambrun, un Autochtone de 77 ans ayant passé six ans de son enfance dans les hôpitaux et les sanatoriums indiens, où il s’est vu retirer une partie de son poumon droit comme «traitement contre la tuberculose», tuberculose dont il semble n’avoir jamais été atteint selon les dossiers médicaux. *«Nous sommes justes mystifiés»,* dénonce Merchant, qui poursuit:

«Nous sommes dans une période où nous racommodons notre relation avec les peuples indigènes. Donc revenir en arrière et reconnaître que du mal a été fait et payer des compensations est à mon avis important.»

Des expériences sur les enfants des pensionnats

Le MLG avance que certains [pensionnats autochtones](#), financés et supervisés par le gouvernement fédéral –le dernier, implanté à Saskatchewan, a [fermé en 1996](#), étaient utilisés pour mener des expériences nutritionnelles sur les enfants, afin que des chercheurs puissent tester leurs théories sur les vitamines, certains aliments et des nouveaux vaccins.

Souvent en situation de carence alimentaire, les enfants autochtones étaient utilisés comme sujets d’expériences témoins vis-à-vis de recherches menées ailleurs, ce qui consistait souvent à les priver de nutriments supposés être bénéfiques.

«Les documents judiciaires décrivent jusqu’où des chercheurs ont pu aller pour protéger leurs résultats: après qu’un directeur à Kenora, en Ontario, a demandé à ce que tous les enfants des pensionnats reçoivent des comprimés et fer et de vitamines, un chercheur lui a demandé de renoncer à le faire, car cela interférerait avec son expérience. Dans d’autres cas, des chercheurs ont refusé d’administrer des traitements dentaires à des enfants, craignant que des dents et gencives en bonne santé ne faussent leurs résultats», énumère le Guardian.

Quand il ne s'agissait pas de privations, les expériences ont pu impliquer des tests de médicaments expérimentaux, et les résistances des Autochtones, des violences physiques. Utilisées pour tester des vaccins contre la tuberculose, la dysenterie amibienne, des traitements auditifs ou oculaires, les victimes pourraient se chiffrer par milliers.

Reconnaître les crimes commis contre les peuples autochtones

«Certaines personnes ne savent même pas qu'elles ont fait l'objet d'expériences. Dans certains cas, nous pouvons prouver que les directeurs des écoles ont dit: « Eh bien, nous avons besoin du consentement », ou qu'ils ont dit: « Nous n'allons pas demander le consentement »», rapporte l'avocat Tony Merchant, le fondateur du MLG qui porte l'affaire.

Le gouvernement fédéral n'a pas encore examiné les déclarations du MLG, qui présente comme plaignant John Pambrun, un Autochtone de 77 ans ayant passé six ans de son enfance dans les hôpitaux et les sanatoriums indiens, où il s'est vu retirer une partie de son poumon droit comme «traitement contre la tuberculose», tuberculose dont il semble n'avoir jamais été atteint selon les dossiers médicaux. *«Nous sommes justes mystifiés», dénonce Merchant, qui poursuit:*

«Nous sommes dans une période où nous racommodons notre relation avec les peuples indigènes. Donc revenir en arrière et reconnaître que du mal a été fait et payer des compensations est à mon avis important.»

Photo :



[Des enfants au pensionnat indien de Fort Simpson, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Canada, en 1922](#) | Wikimedia Commons [License by](#)

Source de l'article original: Ashifa Kassam, [Canada sued over years of alleged experimentation on indigenous people](#), le 11 mai 2018.

Version et adaptation en français : theslate.fr

Articles Par : [Ashifa Kassam](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca